CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E64197** **VALABLE JUSQU'AU** **17/06/2027**

ÉDITÉ LE 29/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/07/1993

Forme juridique : SARL

Capital : 16 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DINAN 93 B 90

Siret : 392 005 328 00019

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 5030099

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021523500704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000021523500704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : MANIVEL

ZONE ARTISANALE
14 RUE DES AVOIRIES
22100 SAINT-SAMSON-SUR-RANCE

Téléphone : 02 96 39 32 37 **Fax :** 02 96 87 05 69

Portable :

Responsabilité légale :
RIQUET ROMAIN GÉRANT / TALBOT DAVID GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@manivel22.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 015 543 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6612	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité confirmée)	9	06/05/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/06/2026 10:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.